

Montbéliard le 27 mai 2019,

Mesdames et messieurs les IEN des  
circonscriptions de Montbéliard 1, 2, 3 et 4

à

Mesdames et messieurs les enseignants

S/C de mesdames et messieurs les  
directeurs

Inspections de l'Éducation Nationale  
de Montbéliard 1, 2, 3 et 4  
3 rue Pierre Brossolette  
25207 MONTBELIARD

## NOTE de SERVICE NATATION

### PISCINES du bassin de Montbéliard

### Année scolaire 2019 / 2020

DOSSIER SUIVI PAR

**Chantal Meyer** (Centre aquatique la Citédo,  
Sochaux)  
Téléphone : 03.81.91.83.02 (Montbéliard 4)  
[chantal.meyer@ac-besancon.fr](mailto:chantal.meyer@ac-besancon.fr)

**Elisabeth Gigon** (Piscine Swim'Val,  
Valentigney)  
Téléphone : 03.81.91.81.46 (Montbéliard 3)  
[elisabeth.gigon@ac-besancon.fr](mailto:elisabeth.gigon@ac-besancon.fr)

**Cyrille Gillot** (Piscines municipale et  
Waterform de Montbéliard)  
Téléphone : 03.81.91.45.49 (Montbéliard 2)  
[cyrille.gillot@ac-besancon.fr](mailto:cyrille.gillot@ac-besancon.fr)

**Julien BARI**  
Téléphone : 03.81.91.24.67 (Montbéliard 1)  
[julien.bari@ac-besancon.fr](mailto:julien.bari@ac-besancon.fr)

La présente note de service organise les cycles d'enseignement dans les activités aquatiques pour l'année 2019-2020, afin de permettre une durée d'apprentissage sur trois années de pratique et de favoriser la liaison avec le collège conformément à la circulaire départementale de natation scolaire.

**En conformité avec la circulaire n° 2011-090 du 7 juillet 2011**, les modalités suivantes sont mises en place pour la rentrée 2019. Après avoir pris connaissance du contenu de cette note et **vous être assurés du financement des séances et du transport**, nous vous invitons à vous inscrire en cliquant sur le lien ci-joint

<https://forms.gle/eSV4kDE93qdRvvfT7>

**pour le mercredi 26 juin au plus tard**

(Seules les inscriptions via le lien internet seront acceptées)

## **I. ORGANISATION DES APPRENTISSAGES**

### **1. Modalités générales**

Conformément au projet départemental relatif à la natation scolaire et aux conventions passées avec la ville de Montbéliard, PMA et avec les structures privées, les trois années d'apprentissage s'adressent en priorité aux classes de **CP, CE1, CM1**. Toutefois, selon les disponibilités des piscines, les élèves des autres niveaux peuvent bénéficier d'un module. A noter que pour lutter contre les noyades, le ministère des Sports prévoit un plan d'initiation **dès la GS**, qui serait donc à privilégier en fonction des possibilités.

## 2. Calendrier des différents établissements

<b>Centre aquatique La Citédo à SOCHAUX</b>			
Module d'apprentissage	10 séances	10 séances	8 ou 10 ou 12 séances
Durée	5 semaines	10 semaines	5 ou 6 jours* : 2 fois 3 jours ou 6 jours sur 2 semaines
Période	à compter du 16 septembre	à compter du 19 septembre 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>ème</sup> trimestre	10, 12,13 décembre 2019 et 14,16, 17 avril 2020 7, 9,10 et 14, 16,17 janvier 2020 29, 30 juin et 2,3 juillet 2020
Fréquence des séances	2 séances par semaine Les matins : lundi et jeudi ou mardi et vendredi  Les après-midis : mardi et vendredi	1 séance par semaine Les jeudis après-midis :  Du 19 septembre au 5 décembre  Du 23 janvier au 9 avril	2 séances* par jour : une le matin et une l'après-midi
Niveau	CE1 ou CP	CM1	CP ou CE1
Durée de la séance Temps effectif dans l'eau	45 minutes		

\* Les classes choisissant ce format de module d'apprentissage pourront être accueillies pendant la pause méridienne et entre les séances de natation au collège Jouffroy d'Abbas de Sochaux ou au centre de loisirs « le petit bois » de la ville de Sochaux. Les frais de repas seront facturés à l'école ou à la mairie.

<b>Piscine Swim'Val à VALENTIGNEY</b>	
Niveaux	de GS au CM2
<b>1<sup>ère</sup> proposition</b>	
Module d'apprentissage	11 séances
Période à compter du 09/09/2019	1 <sup>er</sup> , 2 <sup>ème</sup> ou 3 <sup>ème</sup> trimestre
Fréquence des séances	1 séance par semaine (lundi ou mardi)
Durée de la séance Temps effectif dans l'eau	40 minutes
<b>2<sup>ème</sup> proposition**</b>	
Proposition de stages massés (semaines 50 et 51) L 9 et Ma 10, L 16 et Ma 17/12/2019	8 séances de 55 minutes 2 séances (matin/après-midi) sur 2 jours sur 2 semaines

\*\* L'organisation des stages massés est en cours. A ce jour, nous n'avons pas de structure d'accueil pour les temps en dehors des séances piscine. Dans ce cas, le 2<sup>ème</sup> vœu est obligatoire.

<b>Piscine municipale de MONTBELIARD</b>			
Module d'apprentissage	10 à 12 séances		
Période à compter du <b>10 septembre</b>	1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>ème</sup> trimestre	3 <sup>ème</sup> trimestre
Niveaux	CE1	CM	CP
Nombre de séances	12	10	10
Fréquence des séances	1 séance par semaine		
Durée de la séance Temps effectif dans l'eau	40 minutes		

<b>Centre Waterform de MONTBELIARD</b>	
<b>Formule Massée (dates à définir)</b>	
Module d'apprentissage	10 Séances
Fréquence des séances	2 séances par jour : 1 le matin et 1 l'après-midi (Mise à disposition d'une salle de classe entre les 2 séances et d'un coin repas)
Durée de la séance, temps effectif dans l'eau	45 min

Une réunion (pour les piscines de Montbéliard et Sochaux) aura lieu pour tous les enseignants qui participeront à un cycle natation au cours de cette année scolaire. La date et le lieu seront précisés ultérieurement.

## **II. ORGANISATION PÉDAGOGIQUE**

### **1. En classe**

A partir des supports fournis, chaque enseignant informera les élèves de la manière dont se déroulera l'activité.

### **2. Apprentissage - Suivi - Évaluation des élèves**

Le projet pédagogique de chaque bassin sera envoyé avec le planning en début d'année scolaire.

### **3. Élèves en situation de handicap**

Un accompagnement spécifique pour les élèves en situation de handicap peut être proposé pour faciliter leur intégration à l'activité natation (prise en charge par des éducateurs sportifs spécialisés). Pour information, prendre contact avec votre CPC EPS de circonscription.

## **III. ORGANISATION GÉNÉRALE**

### **1. Avant la séance**

Transports : les horaires d'arrivée à la piscine sont à respecter. Il conviendra que chaque école prenne contact avec le transporteur pour ajuster les horaires de ramassage.

L'intervalle entre les classes est limité à 5 minutes. Nous vous invitons à respecter scrupuleusement les horaires d'entrée et de sortie des bassins.

La seule tenue autorisée est le maillot de bain. Les shorts, bermudas, combinaisons ou tee-shirts en tissu extensible ou néoprène sont strictement interdits. Le bonnet de bain est obligatoire. Il conviendra d'éviter de porter montre et bijoux lors des séances.

Des parents accompagnateurs pour le déplacement sont souhaités. Ils encadrent, sous la responsabilité de l'enseignant, le déshabillage, le passage (*obligatoire*) aux douches et aux sanitaires et s'assurent du port du bonnet. S'ils ont accès au bassin, ils doivent adopter une tenue vestimentaire satisfaisant aux règles d'hygiène de la piscine (short, bermuda, polo...).

## **2. Pendant la séance**

En début et fin de séance les élèves sont regroupés. Il est interdit aux élèves de retourner seuls aux vestiaires ou d'aller rechercher seuls un objet oublié.

Les M.N.S. chargés de la sécurité ne peuvent en aucun cas quitter les abords des bassins jusqu'à la sortie du dernier élève : la surveillance qu'ils exercent doit être continue pendant toute la durée de la séance.

Conformément à la législation sur le droit à l'image, les enseignants veilleront à ce que les accompagnateurs ne prennent ni photos, ni vidéos à usage personnel.

## **3. Absence des enseignants**

### **A. Absence de l'enseignant de la classe**

Une solution visant à ne pas priver l'élève d'une séance d'apprentissage est recherchée prioritairement. Deux cas à envisager :

- L'enseignant absent n'est pas remplacé, la classe ne se rend pas à la piscine. Dans ce cas, le directeur prévient impérativement le transporteur et la piscine.

- L'enseignant est remplacé, la classe se rend à la piscine avec le remplaçant, sauf si ce dernier n'a pas été averti et arrive le jour de la séance de natation. Chaque élève rejoint son groupe de travail. Le groupe du maître absent est pris en charge par le maître remplaçant qui s'intègre dans le dispositif en vigueur.

### **B. Absence totale de la classe** (sortie scolaire, classe de découverte...)

Dès que la date de l'absence est connue, le directeur informe le transporteur et la piscine.

- Centre aquatique La Citédo à Sochaux :  
Damien BUGNON, directeur du centre : 03.81.32.90.29 / 07.89.23.01.33  
Nicolas GHERABI, adjoint de direction : 03.81.32.90.28 / 07.89.23.01.26
- Piscine Swim'Val à Valentigney : 03 81 37 90 95
- Piscine de Montbéliard : 03 81 99 20 78
- Centre Waterform à Montbéliard : 03 81 90 56 56

### **C. Absence d'un M.N.S**

La piscine avertit le directeur de l'école. Il convient de ne jamais débiter une séance tant que les M.N.S. de sécurité ne sont pas à leur poste.

## **IV. TEXTES REGLEMENTAIRES**

- Socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Décret n° 2015-372 du 31-3-2015 [http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=87834#socle\\_commun](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=87834#socle_commun)

- Programmes d'enseignement de l'école primaire. BO-HS n°11 du 26 novembre 2015 <http://www.education.gouv.fr/cid95812/au-bo-special-du-26-novembre-2015-programmes-d-enseignement-de-l-ecole-elementaire-et-du-college.html>

- Enseignement de la natation dans les établissements scolaires du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés. Circulaire n° 2017-127 du 22-8-2017

[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=118714](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=118714)

- Circulaire départementale natation scolaire pour le premier degré 2011/2014 <http://eps.circo25.ac-besancon.fr/circulaire-natation/>